

FR
P-000674/2022
Réponse donnée par M. Breton
au nom de la Commission européenne
(17.3.2022)

Depuis l'automne 2021, la Commission suit de près la situation dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de la construction, y compris celle du bois d'œuvre. La hausse des prix a été alimentée par une demande mondiale croissante et par des facteurs d'offre tels que des sources insuffisamment diversifiées et l'augmentation des coûts du transport, des matières premières et de l'énergie¹. Les prix des produits du bois se stabilisent. À moyen terme, ils devraient se maintenir à des niveaux plus élevés qu'avant la pandémie. Les exportations de bois brut retrouvent progressivement leur niveau d'avant la pandémie.

La Commission prend plusieurs initiatives visant à atténuer les facteurs d'offre susmentionnés, par exemple en renforçant les capacités² et la résilience industrielles de l'Union tout en diversifiant l'approvisionnement en matières premières primaires et secondaires³. Les plans nationaux pour la reprise et la résilience comportent des programmes destinés à renforcer les chaînes d'approvisionnement⁴. La communication REPowerEU⁵ fournit un cadre aux mesures que peuvent prendre les États membres pour réduire les coûts de l'énergie, telles que les compensations, les aides directes, les mesures fiscales temporaires sur les bénéfices exceptionnels et la réglementation des prix.

Les partenariats internationaux et les accords commerciaux en particulier contribueront à garantir un approvisionnement diversifié et un accès non faussé aux matières premières destinées à la construction, telles que l'aluminium, le cuivre et le nickel.

En vertu des règles de l'Union et de l'Organisation mondiale du commerce, les restrictions à l'exportation ne peuvent être envisagées que dans certains cas et ne peuvent être introduites dans le seul but de réduire la demande des pays tiers. La politique commerciale demeure centrée sur la réduction des restrictions à l'exportation imposées par des pays tiers.

Le lancement du parcours de transition⁶ encourage les acteurs de l'écosystème à déterminer les mesures supplémentaires à prendre pour renforcer la compétitivité et faire face à l'augmentation des coûts et aux problèmes d'approvisionnement.

¹ Les répercussions sur l'écosystème de la construction et sur les industries manufacturières de biens intermédiaires sont notamment les suivantes: retards et reports de projets, problèmes liés aux appels d'offres publics, baisse de la production et ralentissement des investissements.

² https://europa.eu/next-generation-eu/index_fr

³ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42849?locale=fr>

⁴ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_fr#national-recovery-and-resilience-plans

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2022%3A108%3AFIN>

⁶ Document de travail des services de la Commission – «Scenarios for a transition pathway for a resilient, greener and more digital construction ecosystem», <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/47996?locale=fr>